



# Syndicat Intercommunal Mare et Libron

## **Rapport annuel** **sur le Prix et la Qualité** **du Service public**

### **Exercice 2018**

### **Adduction d'eau potable**

### **Service en Régie**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du Syndicat.....	3
1.2.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.3.	Mode de gestion du service .....	4
1.4.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.5.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018.....	6
1.6.2.	Production .....	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	7
1.6.5.	Autres volumes.....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service .....	9
2.1.	Modalités de tarification .....	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	10
2.3.	Recettes.....	11
3.	Indicateurs de performance .....	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	15
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	16
4.	Financement des investissements.....	17
4.1.	Branchements en plomb.....	17
4.2.	Montants financiers.....	17
4.3.	État de la dette du service .....	17
4.4.	Amortissements .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	18
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	19
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	19
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	20

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du Syndicat



Le Syndicat Intercommunal Mare et Libron est un établissement public de coopération intercommunale. Il exerce sa compétence dans le domaine du prélèvement, traitement, adduction et distribution d'eau de seize communes, il assure lui-même la gestion de tous ces services pour huit Communes du Nord du Syndicat et le suivi d'une délégation de service public sur 8 communes du Sud du Syndicat.



Ce Syndicat est issu d'une fusion entre le Syndicat d'adduction d'eau de la Vallée de la Mare et le Syndicat de la Rive Gauche de l'Orb par arrêté préfectoral du 21 novembre 2016.

Le siège social du Syndicat est situé à Saint Gervais sur Mare. L'effectif du personnel était constitué en 2018 d'un directeur, d'une responsable administrative, de deux secrétaires ainsi que de trois adjoints techniques.

Pour les communes en régie, il gère les opérations de comptabilité. Après ordonnancement par le Syndicat, la prise en charge du recouvrement des ordres de recettes, le paiement des dépenses, la tenue des pièces comptables et justificatives, sont assurés par la trésorerie de Lamalou les Bains.

L'année 2018 est marquée par un changements importants pour le Syndicat :

- 01/01/2018 : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 SIML est devenu un Syndicat Mixte avec la prise de la compétence assainissement à la carte. Neuf communes ont choisi de transférer la gestion de la compétence assainissement vers le Syndicat.

Les communes qui ont transféré la compétence assainissement sont : Autignac, Caussinijouls, Faugères, Magalas, Laurens, Roquessels, Rosis, Saint Geniès de Varensal, Saint Nazaire de Ladarez.

## 1.2. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau Intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal Mare et Libron
- Caractéristiques : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service : Production, Protection de l'ouvrage de prélèvement, Traitement, Transfert, Stockage et Distribution.
- Territoire desservi Les huit communes desservies par la régie du syndicat sont :
  - CASTANET LE HAUT
  - ROSIS
  - SAINT GENIES DE VARENSAL
  - SAINT GERVAIS SUR MARE
  - SAINT ETIENNE D'ESTRECHOUX
  - GRAISSESSAC
  - LA TOUR SUR ORB
  - LE PRADAL
- Il n'existe pas de CCSPL
- La dernière mise à jour du schéma directeur d'eau potable date de 2011.

## 1.3. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie à autonomie financière

## 1.4. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 157 habitants au 31/12/2018 ( 4162 au 31/12/2017).

## 1.5. Nombre d'abonnés



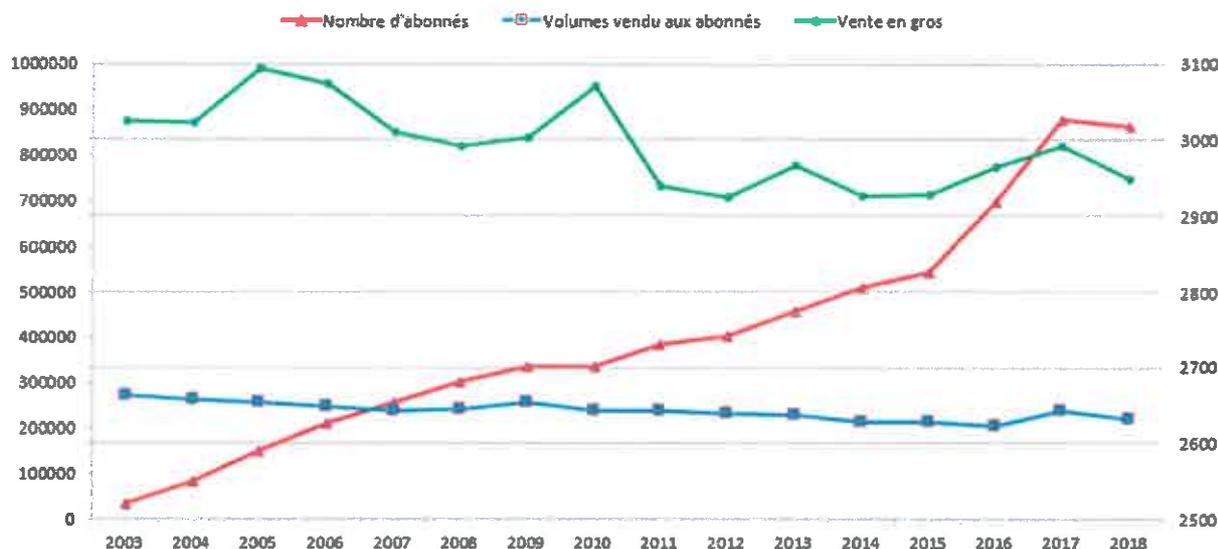
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 3 018 abonnés au 31/12/2018 (3026 au 31/12/2017).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branche) est de 21,9 abonnés/km au 31/12/2018 (21,9 abonnés/km au 31/12/2017).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,38 habitants/abonné au 31/12/2018 (1,38 habitants/abonné au 31/12/2017).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 72,8 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018. (79 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2017).



### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



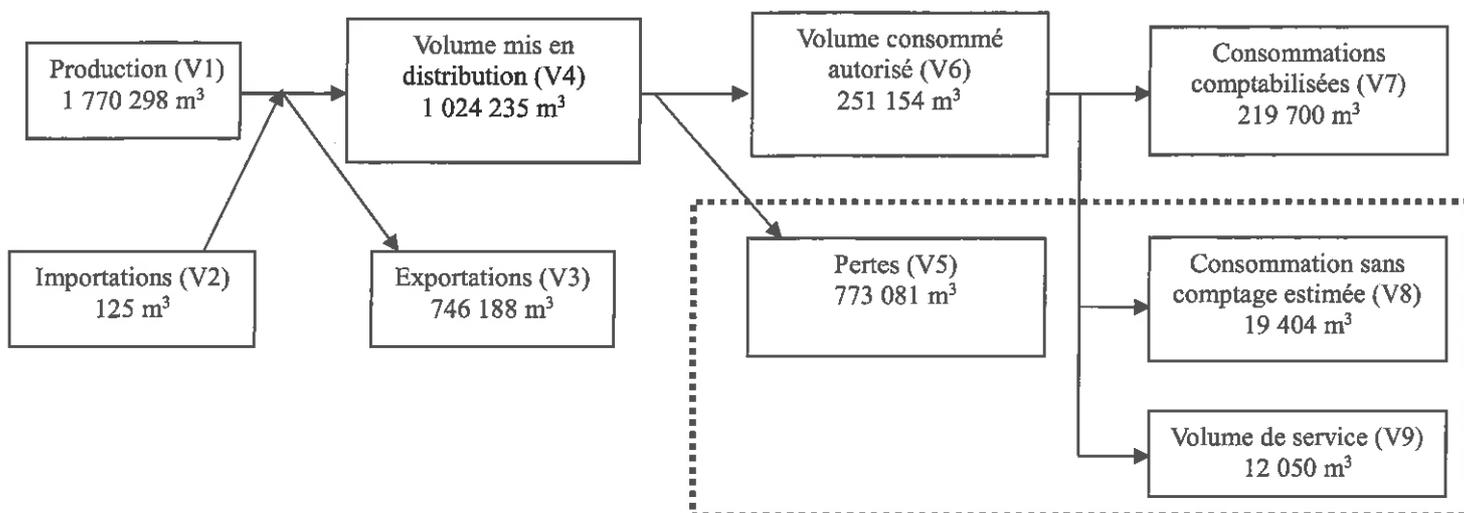
Le service public d'eau potable prélève 1 770 294 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2018 (1 829 135 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2017).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>
ALBES	Souterraine - Forage	583
CAP ESTEVE	Souterraine Source	5 496
SESQUIASSE	Souterraine Source	674
BENJAMIN	Souterraine Source	37 007
DOUCH	Souterraine Source	2 424
FONTCAUDE	Souterraine Source	1 694 312
PERPIGNAN	Souterraine Source	604
MALPAS	Souterraine Source	0
MADALE	Souterraine Source	245
FATOU	Souterraine Source	5 515
L'ADRECHT	Souterraine Source	23 434
<b>Total</b>		<b>1 770 294</b>

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



### 1.6.2. Production



Le service a 7 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Fontcaude	Désinfection au chlore gazeux
Le Péras	Filtre à sable et désinfection au chlore liquide
Le Monument	Désinfection au chlore liquide
Ginestet	Désinfection au chlore liquide
Albès	Désinfection au chlore gazeux
Perpignan	Désinfection au UV
La Colonie	Désinfection au UV

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement gé...

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Indice de protection de la ressource exercice 2018
ALBES	583	60
CAP ESTEVE	5 496	80
SESQUIASSE	674	20
BENJAMIN	37 007	80
DOUCH	2 424	20
FONTCAUDE	1 694 312	60
PERPIGNAN	608	20
MALPAS	0	20
MADALE	245	20
FATOU	5 515	80
L'ADRECHT	23 434	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>1 770 298</b>	<b>60,72</b>

### 1.6.3.

#### Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Commune de Taussac	125	40

### 1.6.4.

#### Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>
Abonnés domestiques	219 700
Vente en gros vers à SAUR	540 183
Vente en gros au SMSV	206 005
<b>Total</b>	<b>965 888</b>

**1.6.5.****Autres volumes**

	Exercice 2018 en m3/an
Volume consommation sans comptage (V8)	19 404
Volume de service (V9)	12 050

**1.6.6.****Volume consommé autorisé**

	Exercice 2018 en m3/an
Volume consommé autorisé (V6)	251 154

**1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)**

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 139,6 kilomètres au 31/12/2018 (138 au 31/12/2017).

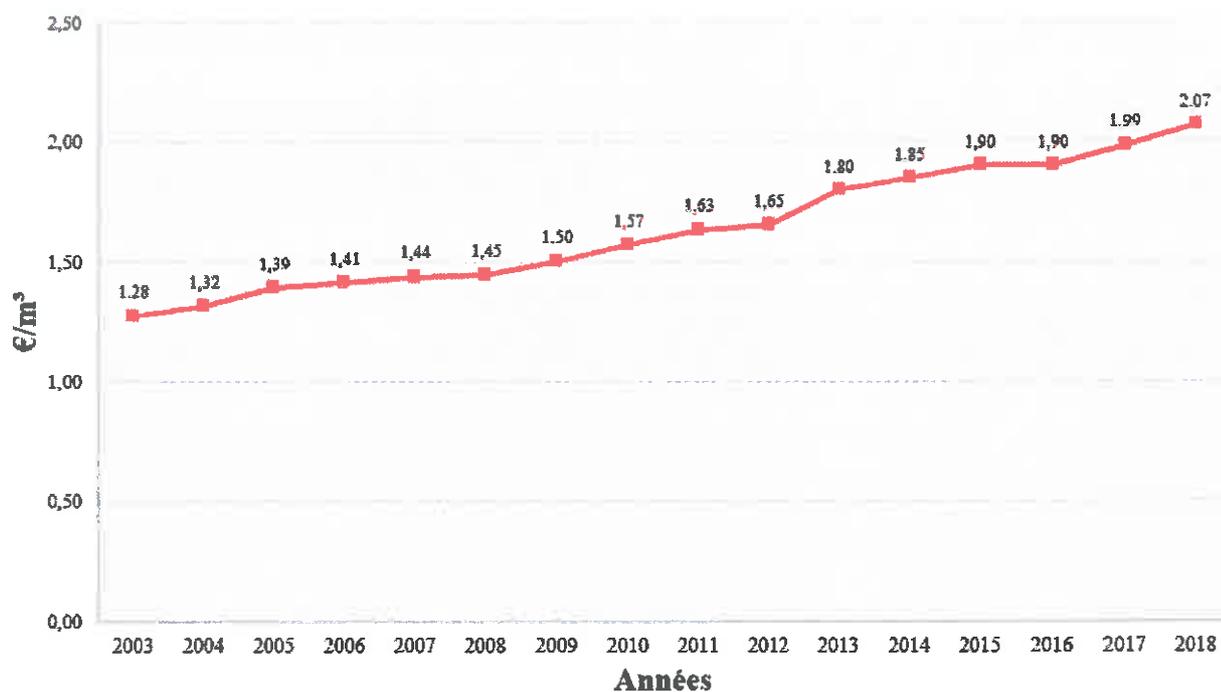


## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables pour l'année 2017 et pour l'année 2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Année 2017	Année 2017	Variation en %
<b>Part de la collectivité en €</b>			
Part fixe annuelle	68,00	68,00	0,00%
Part proportionnelle	117,60	127,20	+8,16%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	185,60	195,20	+5,17%
<b>Taxes et redevances en €</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,59	5,59	0,00%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	34,80	0,00%
TVA	12,43	12,96	+4,25%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	52,82	53,35	+4,25%
<b>Total</b>	<b>238,40</b>	<b>248,55</b>	<b>+4,25%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,99</b>	<b>2,07</b>	<b>+4,25%</b>



—■— D102.0 Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120m<sup>3</sup>

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.  
La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Depuis la fusion entre les deux Syndicats, une évolution des prix a été voté pour les années de 2017 à 2022. Cette évolution prend en compte la construction de l'usine de Fontcaude ainsi que les nouvelles charges de fonctionnement de cette usine.

### 2.3. Recettes

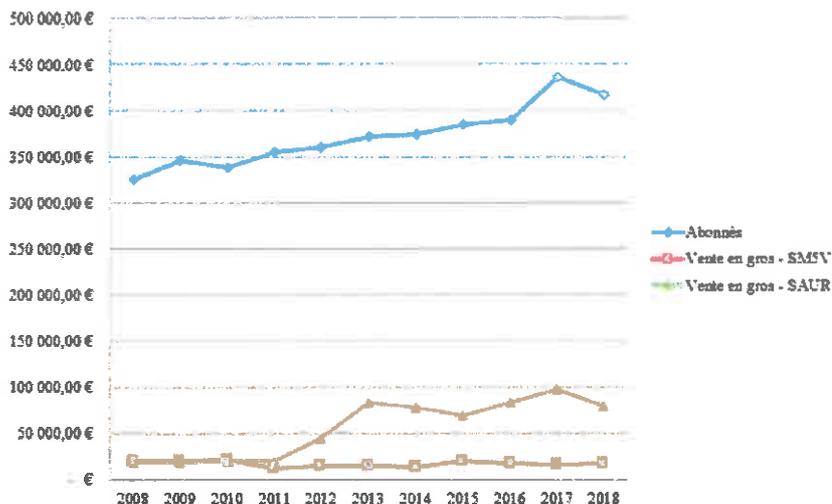


#### Recettes de la collectivité :

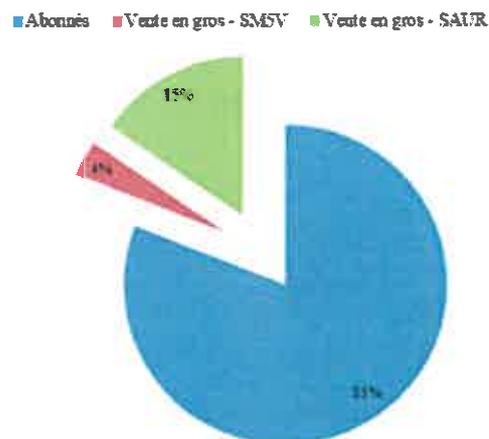
Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	436 425,54 €	416 642,06 €	-4,53%
Vente en Gros SM5V	17 353,52 €	18 128,44 €	4,47%
Vente en Gros SAUR	98 150,29 €	79 575,86 €	-18,92%
Total de vente d'eau en gros	115 503,81 €	97 704,30 €	-15,41%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>551 929,35 €</b>	<b>514 346,36 €</b>	<b>-6,81%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : 514 346,36 € (551 929,35 € au 31/12/2017).

Evolution des recettes



Répartition des recettes 2018



### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	96	6	86	4
Paramètres physico-chimiques	96	3	103	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	94%	95,3%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97%	98,1%

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans des réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	55%	10
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>80</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

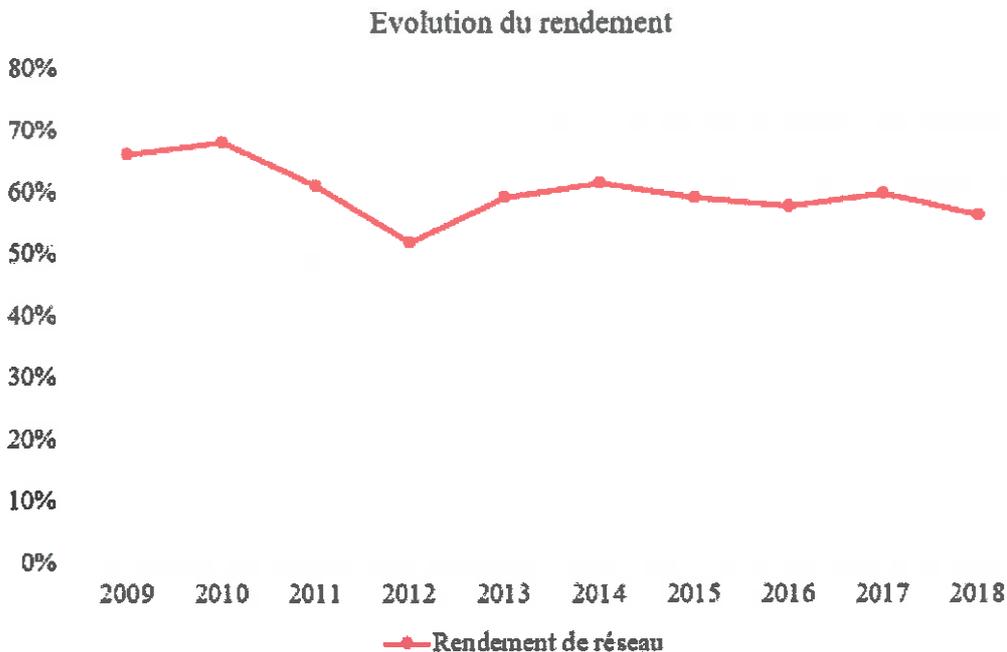
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Rendement du réseau	59.3 %	56,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	29.02	19,57



## Rendement des réseaux :

Réseau	Rendement
Fontcaude	57%
Benjamin	21%
Albès	85%
Plateau Castanet le Haut	28%
Rosis Montagne	100%

### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 15,8 m<sup>3</sup>/j/km 20,9 en 2017).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de 15,2 m<sup>3</sup>/j/km (19.41 en 2017).

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	0,569	0,360	0,415	1,247	0,841

Au cours des 5 dernières années, 3,43 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,49%.

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60,7%

Point de captage	Indice d'avancement de la procédure de protection de la ressource en eau					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Année						
Fontcaude	40%	40%	40%	50%	60%	60%
Benjamin	60%	80%	80%	80%	80%	80%
Albès	40%	50%	60%	60%	60%	60%
3 source CLHP	40%	50%	60%	60%	60%	60%
8 source Rosis Montagne	0%	0%	0%	0%	0%	0%

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre total des branchements	3026	3026
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	14	71
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	224	153
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,46 %	2,30 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	7,40 %	5,05 %

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	833 267 €
Montants des subventions en €	583 972 €
Montants des contributions du budget général en €	0

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		21 444 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	6 681 €
	en intérêts	597 €

#### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
PPI Fontcaude	93 000 €
AEP Route Vieille ST Geniès de Varensal	165 000 €

#### 4.5. Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
52 <sup>ème</sup> tranche	2018	182 653 €
AEP La Palisse	2018	215 260 €
AEP Le Nougayrol	2018	102 000 €
Usine et réservoir Fontcaude	2018-2019	3 067 900 €
PPI Castanet	2018	74 500 €

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu 69 demandes d'abandon de créance et en a accordé 69  
4 533,1 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0206 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2018.

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	0,00€

Vu le 09 juillet 2019  
Le Président,  
Jean-Luc FALIP



## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2017	Exercice 2018
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4162	4 157
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	1,99	2,07
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	95,3%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	92,7%	98,1%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	80
P104.3	Rendement du réseau de distribution	59,3%	56,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	20,9	15,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	19,9	15,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,59%	0,49%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60,3%	60,7%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0047	0,0206